

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS  
SEANCE DU 10 JUIN 2013  
DELIBERATION N°2013-46

**OBJET : Politique indemnitaire pour le personnel BIATSS.**

**LE CONSEIL,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

**DECIDE**

**D'APPROUVER à l'unanimité** le protocole d'accord relatif à la politique indemnitaire pour le personnel BIATSS lors des années 2013, 2014 et 2015.

Fait à Tours, le 11 juin 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT